INVENTAIRE NATIONAL DES MATIÈRES UTILISÉES CONTENANT DES BPC ET DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC EN ENTREPOSAGE AU CANADA

DÉCEMBRE 1995

RAPPORT SOMMAIRE

PRÉPARÉ À L'INTENTION DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA :

DIRECTION D'ÉVALUATION DES PRODUITS CHIMIQUES COMMERCIAUX
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT CANADA

AVANT-PROPOS :

L'inventaire national des BPC est une compilation des matières contenant des BPC qui sont utilisées ou entreposées dans différents dépôts partout au Canada. Il est constamment modifié, à mesure que des BPC cessent d'être utilisés pour être entreposés ou détruits et à mesure que de nouvelles quantités de matières contenant des BPC sont déclarées. En outre, de nouveaux dépôts peuvent être mis en service, ou des dépôts existants fusionner ou cesser leurs activités. C'est pourquoi il peut apparaître à l'occasion des écarts entre les renseignements présentés ici et d'autres renseignements sur l'inventaire des matières contenant des BPC. Il est recommandé d'en discuter au besoin avec les fonctionnaires provinciaux ou fédéraux dont le nom apparaît sur les listes des annexes A et B du présent rapport.

À noter que le mode de présentation employé ici s'écarte de celui employé pour les précédents rapports annuels, cela afin de se concentrer sur les renseignements que les utilisateurs jugent être les plus utiles pour eux.

La diffusion de ce rapport a été autorisée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. On peut se procurer des exemplaires en adressant sa demande à la Direction d'évaluation des produits chimiques commerciaux, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3.
Téléphone : (819) 997-2314
Télécopieur : (819) 953-4936

This report is also available in English under the title « National Inventory of PCBs in Use and PCB Wastes in Storage in Canada, 1995 Annual Report ». Copies may be obtained from the Commercial Chemicals Evaluation Branch, Environmental Protection Service, Environment Canada, Ottawa K1A 0H3.
Phone : (819) 997-23141
Fax : (819) 953-4936

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 2

TABLE DES MATIÈRES 3

1. APERÇU 4

1.1 CONTEXTE 4

1.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT D'INVENTAIRE 6

1.2.1 Inventaire national 6

1.2.2 Inventaire fédéral 6

1.2.3 Inventaire non fédéral 7

1.3 DÉPÔTS DE DÉCHETS CONTENANT DES BPC 7

1.4 DESTRUCTION DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC 7

ANNEXE A : PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES PROVINCES OU DES TERRITOIRES - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC

ANNEXE B : PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES UTILISÉS (DÉCEMBRE 1995)
TABLEAU 2 : INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES USÉS (DÉCEMBRE 1995)
TABLEAU 3 : AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES BPC
TABLEAU 4 : DÉPÔTS DE BPC (à l'échelle nationale) TABLEAU 5 DÉPÔTS DE BPC (fédéraux)
TABLEAU 6 : DÉPÔTS DE BPC (fédéraux)
TABLEAU 6 : DÉPÔTS DE BPC (non fédéraux)
TABLEAU 7 : SOMMAIRE DES DONNÉES D'INVENTAIRE SUR LES BPC (1984 à 1995)

1. APERÇU

1.1 Contexte

L'Inventaire national des matières utilisées contenant des BPC et des déchets contenant des BPC en entreposage au Canada est un rapport annuel fournissant un condensé des renseignements contenus dans la base nationale des données d'inventaire des matières contenant des BPC qu'Environnement Canada tient à jour pour le compte du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Le présent rapport décrit la situation au 31 décembre 1995 et il présente des renseignements sur la quantité de BPC détruits au Canada depuis 1988.

Le premier rapport d'inventaire paru, publié par le CCME en 1988, ne fournissait de données que sur les déchets contenant des BPC entreposés. Par la suite, et afin d'améliorer le système de présentation de rapports des matières contenant des BPC au Canada ainsi que de dresser un inventaire complet, on a mis sur pied une base de données incluant de l'information sur les matières contenant des BPC utilisées et sur les déchets entreposés contenant des BPC.

Les gouvernements des provinces et celui du Canada sont responsables conjointement d'alimenter la banque de données. Environnement Canada fournit des données sur le matériel en service qui contient des BPC, sur les déchets contenant des BPC réglementés par le gouvernement fédéral et sur ceux provenant de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique fournissent des renseignements sur les déchets contenant des BPC entreposés sur leur territoire.

Les données proviennent de plusieurs sources. En vertu des règlements fédéraux et provinciaux sur l'entreposage des déchets contenant des BPC, les propriétaires de BPC sont tenus de communiquer au gouvernement la quantité entreposée de ces déchets. Les données sur la quantité de BPC dans le matériel électrique utilisé proviennent de deux sources : les déclarations facultatives des propriétaires de BPC et l'inspection du matériel contenant des BPC pour vérifier sa conformité au Règlement fédéral sur les biphényles chlorés. Les renseignements sur la quantité détruite de BPC proviennent de rapports qui ont paru sur les projets de destruction de ces substances au Canada, ainsi que des propriétaires et des exploitants de systèmes commerciaux de traitement et de destruction des BPC.

Le présent rapport présente des données en fonction de cinq catégories de BPC, soit :

- Les askarels utilisés
- Les askarels retirés d'usage
- Les huiles minérales contaminées par des BPC, qui sont utilisées
- Les huiles minérales usées, contaminées par des BPC
- Les autres déchets contenant des BPC.

Les deux catégories d'askarels correspondent à des liquides à concentration élevée de BPC. Généralement, les askarels sont constitués de BPC à raison de 40 % à 80 %. Ils étaient utilisés dans

les transformateurs électriques lorsqu'il fallait des liquides isolants et ininflammables. On a aussi utilisé des BPC à l'état pur avec d'autres types d'appareils électriques comme les condensateurs et les ballasts de lampes fluorescentes.

Les deux catégories d'huiles minérales correspondent à des liquides à faible concentration de BPC. Les huiles minérales sont également utilisées comme liquides isolants dans les transformateurs électriques, et une certaine partie a été contaminée aux BPC par inadvertance En général, la concentration des BPC dans les huiles minérales est inférieure à 1000 ppm.

La dernière catégorie, « Autres déchets contenant des BPC », englobe les transformateurs drainés de leurs BPC, les condensateurs contaminés par des BPC résiduels, les ballasts de lampes fluorescentes contenant des condensateurs aux BPC, ainsi que les sols et d'autres matières solides (p. ex., le bois et des produits absorbants) contaminés par des BPC.

La majeure partie des askarels et des huiles minérales utilisés au Canada se trouve dans le matériel électrique; cependant, il se peut que des déchets liquides de BPC soient stockés en fûts ou dans d'autres contenants.

Les données d'inventaire sont présentées en masse brute et en masse nette. La masse nette désigne la masse des askarels ou des huiles minérales eux-mêmes, alors que la masse brute désigne la masse totale du liquide et du matériel électrique le contenant. On ne donne que la masse brute des autres déchets contenant des BPC, tels que les sols. L'inventaire fait état de la masse brute et de la masse nette parce qu'au moment d'évaluer les options de gestion des BPC, les liquides en contenant, les diverses pièces de matériel électrique et les sols contaminés peuvent faire l'objet de mesures de gestion différentes. Par exemple, un condensateur aux BPC peut être entièrement détruit tandis qu'un transformateur peut être décontaminé afin de recycler le métal ou d'autres composantes. Même si les askarels sont drainés d'un transformateur, il demeure que le bâti et que des composantes internes (p. ex., papier, fils, bois) peuvent toujours constituer des déchets contenant des BPC; à ce titre, ils doivent figurer à l'inventaire des déchets contenant des BPC.

Il arrive souvent que la masse brute du matériel électrique soit inconnue. Il est cependant possible de l'évaluer, comme mentionné dans les rapports antérieurs, si le volume du liquide que ce matériel contient est connu. Dans le cas des transformateurs et d'autres pièces de fort encombrement aux askarels, on calcule la masse brute en kg en multipliant par un facteur de 4,5 le volume nominal du liquide exprimé en litres. Le facteur appliqué aux condensateurs aux askarels est de 6. Les quantités d'huiles minérales contaminées par des BPC sont ordinairement exprimées en masse nette puisque les transformateurs qui les contiennent sont souvent réutilisés après leur décontamination et remplis d'huile non contaminée. On peut calculer la masse brute d'un transformateur rempli d'huile minérale en supposant que la densité de cette huile est égale à 0,9 kg/L.

Les principaux éléments de ce rapport d'inventaire sont l'inventaire national, l'inventaire fédéral et l'inventaire non fédéral. L'inventaire national est celui de tous les BPC se trouvant au Canada. L'inventaire fédéral est celui des BPC contrôlés par les ministères, les Commissions, les Agences et les sociétés d'État du gouvernement fédéral, ou leur appartenant. L'inventaire non fédéral est celui des BPC contrôlés par les gouvernements des provinces et des territoires, ou leur appartenant, et

celui des BPC appartenant à des entreprises privées. Voici certains faits saillants du rapport d'inventaire de 1995.

1.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT D'INVENTAIRE

1.2.1 Inventaire national

Au mois de décembre 1995, l'inventaire national se lisait comme suit (tableaux 1-3) :

• 10 781 tonnes (masse nette) d'askarels utilisés (à l'exclusion des ballasts des lampes fluorescentes); 9096 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 1613 tonnes dans des condensateurs, 72 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.

• 1775 tonnes (masse nette) d'huiles minérales utilisées, contaminées par des BPC; 1698 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 77 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.

• 17 294 tonnes (masse brute) de déchets contenant des askarels et des pièces de matériel contenant des askarels dont 5664 tonnes de transformateurs, 6226 tonnes de condensateurs, 5191 tonnes de matières entreposées en vrac et 173 tonnes d'autres types d'équipement.

• 3423 tonnes (masse nette) d'huiles minérales usées, contaminées par des BPC dont 426 tonnes dans des transformateurs et 2 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques, ainsi que 2995 tonnes de matières entreposées en vrac.

• 120 735 tonnes (masse brute) d'autres déchets contenant des BPC dont 109 264 tonnes de sols, 5641 tonnes de ballasts de lampes fluorescentes, 1970 tonnes d'appareils drainés et 3860 tonnes d'autres déchets.

1.2.2 Inventaire fédéral

Au mois de décembre 1995, l'inventaire fédéral se lisait comme suit (tableaux 1-3) :

• 576 tonnes (masse nette) d'askarels utilisés (à l'exclusion des ballasts des lampes fluorescentes); 523 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 37 tonnes dans des condensateurs, 16 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.

• 105 tonnes (masse nette) d'huiles minérales utilisées, contaminées par des BPC; 103 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 2 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.

• 1527 tonnes (masse brute) de déchets contenant des askarels et des pièces de matériel contenant des askarels.

• 132 tonnes (masse nette) d'huiles minérales usées, contaminées par des BPC.

• 3876 tonnes (masse brute) d'autres déchets contenant des BPC.

1.2.3 Inventaire non fédéral

Au mois de décembre 1995, l'inventaire fédéral se lisait comme suit (tableaux 1-3) :

• 10 206 tonnes (masse nette) d'askarels utilisés (à l'exclusion des ballasts des lampes fluorescentes); 8573 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 1577 tonnes dans des condensateurs, 56 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.

• 1670 tonnes (masse nette) d'huiles minérales utilisées, contaminées par des BPC; 1595 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 75 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.

• 15 767 tonnes (masse brute) de déchets contenant des askarels et des pièces de matériel contenant des askarels.

• 3291 tonnes (masse nette) d'huiles minérales usées, contaminées par des BPC.

• 116 859 tonnes (masse brute) d'autres déchets contenant des BPC.

1.3 DÉPÔTS DE DÉCHETS CONTENANT DES BPC

Au mois de décembre 1995, on comptait au Canada 2953 dépôts de déchets contenant des BPC. De ce total, 409 étaient fédéraux, 2544 étaient non fédéraux. Les quantités de déchets entreposés dans ces dépôts sont employées pour former 7 groupes d'emplacements contenant moins de 1000 kg jusqu'à plus de 10 000 tonnes (tableaux 4-6).

L'analyse de la distribution de ces déchets entre les différents dépôts montre que près de la moitié des déchets (64 000 tonnes) était entreposée dans un même emplacement et que 28 % des déchets (37 851 tonnes) était entreposé dans huit emplacements en contenant entre 1000 et 10 000 tonnes.

On peut se procurer des renseignements détaillés sur les dépôts de déchets contenant des BPC sous contrôle des gouvernements des provinces ou des territoires en consultant la liste figurant à l'Annexe A. On peut se procurer des renseignements sur des dépôts donnés, exploités par le gouvernement fédéral ou lui appartenant en s'adressant à l'un des Bureaux régionaux ou à l'un des Bureaux de district d'Environnement Canada qui apparaissent à l'Annexe B.

1.4 DESTRUCTION DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC

Le Centre de traitement des déchets spéciaux de l'Alberta, situé à proximité de Swan Hills, Alberta, exploite le seul incinérateur au Canada qui soit autorisé à brûler des BPC. En 1995, le Centre a détruit 2939 tonnes de déchets contenant des BPC. De plus, il exploite un système de décontamination des transformateurs qui a traité 494 transformateurs drainés de leurs askarels durant l'année. Cette opération visait à détruire les BPC résiduels.

La destruction chimique des BPC contenus en faible concentration dans des huiles minérales a constitué la seule autre activité de destruction des déchets contenant des BPC au Canada en 1995.

TABLEAU 1 : INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES UTILISÉS (DÉCEMBRE 1995)

Matière	Askarels (masse nette, tonnes)			Huiles minérales (masse nette, tonnes)		
	National	Fédéral	Non fédéral	National	Fédéral	Non fédéral
Transformateurs	9096	523	8573	1698	103	1595
Condensateurs	1613	37	1577	0	0	0
Autres	72	16	56	77	2	75
	10 781	576	10 206	1775	105	1670

TABLEAU 2 : INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES USÉS (DÉCEMBRE 1995)

Matière	Askarels (masse brute, tonnes)			Huiles minérales (masse nette, tonnes)		
	National	Fédéral	Non fédéral	National	Fédéral	Non fédéral
Transformateurs	5664	366	5298	426	61	365
Condensateurs	6266	890	5376			
Stockage en vrac	5191	156	5035	2995	69	2926
Autres	173	115	58	2	2	0
Total	17 294	1527	15 767	3423	132	3291

TABLEAU 3 : AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES BPC

Matière	Déchets (masse brute, tonnes)		
	National	Fédéral	Non fédéral
Sols	109 264	2602	106 662
Ballasts de lampes fluorescentes	5641	606	5035
Équipement drainé	1970	129	1841
Autres déchets	3860	539	3321
Total	120 735	3876	116 859

TABLEAU 4 DÉPÔTS DE BPC (à l'échelle nationale)

Province		< 100 kg	100 kg - 1 tonne	1 - 10 tonnes	10 - 100 tonnes	100 - 1000 tonnes	1000 - 10,000 tonnes	>10,000 tonnes	Total des dépôts Total de tonnes
T.-N.	Dépôts	3	19	22	19	4	0	0	67
	Tonnes	0,1	10,8	73,2	533,5	572,5	0	0	1 190,1
Î.-P.-É.	Dépôts	5	4	5	0	1	0	0	15
	Tonnes	0,2	1,0	13,6	0,0	104,1	0	0	118,9
N.-É.	Dépôts	5	23	28	9	4	2	0	71
	Tonnes	0,1	10,8	99,2	157,5	712,3	5 996,6	0,0	6 976,5
N.-B.	Dépôts	6	15	17	11	3	0	0	52
	Tonnes	0,1	8,2	66,2	302,2	655,4	0	0	1 032,1
Qué.	Dépôts	116	139	135	76	6	0	0	472
	Tonnes	4,7	56,6	598	2 230,9	2 647,7	0,0	0,0	5 537,9
Ont.	Dépôts	103	599	577	234	38	4	1	1 556
	Tonnes	2,9	263	2 034,5	6 892	9 226	26 042	64 000,0	108 460
Man.	Dépôts	7	56	30	7	2	0	0	102
	Tonnes	0,2	21,4	117,3	232,1	473,2	0,0	0,0	844,2
Sask.	Dépôts	15	114	29	13	1	0	0	172
	Tonnes	0,5	49,1	62,4	540,9	117,4	0,0	0,0	770,3
Alb.	Dépôts	1	9	3	5	1	0	0	19
	Tonnes	0,1	3,2	9,2	200	864,1	0,0	0,0	1 076,6
C.-B.	Dépôts	154	99	44	6	3	0	0	306
	Tonnes	3,6	67,4	364,9	1 193,2	1 436,8	9 605	0,0	12 670
Yukon	Dépôts	13	4	1	0	0	0	0	18
	Tonnes	0,3	1,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5
T.N.-O.	Dépôts	0	2	4	1	0	0	0	7
	Tonnes	0,0	0,8	23,4	17,2	0,0	0,0	0,0	41,4
TOTAL	Dépôts	428	1083	895	381	63	6	1	2857
	Tonnes	12,8	493,3	3 464,1	12 299,5	16 809,4	41 643,8	64 000,0	138 722,9

TABLEAU 5 DÉPÔTS DE BPC (fédéraux)

Province		<100 kg	100 kg - 1 tonne	1 - 10 tonnes	10 - 100 tonnes	100 - 1000 tonnes	1000 - 10,000 tonnes	>10,000 tonnes	Total des dépôts Total de tonnes
T.-N.	Dépôts	2	14	14	6	2	0	0	38
	Tonnes	0,1	9,1	35,9	97,2	329	0,0	0,0	471,3
Î.-P.-É.	Dépôts	2	1	2	0	0	0	0	5
	Tonnes	0,0	0,1	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3
N.-É.	Dépôts	2	10	11	3	0	1	0	27
	Tonnes	0,0	5,7	35,1	66,5	0,0	2 204,0	0,0	2 311,3
N.-B.	Dépôts	3	6	6	3	0	0	0	18
	Tonnes	0,0	3,1	23,6	50,2	0,0	0,0	0,0	76,9
Qué.	Dépôts	8	14	13	12	1	0	0	48
	Tonnes	0,2	6,8	83,6	373,2	381,2	0,0	0,0	845
Ont.	Dépôts	9	29	38	16	4	0	0	96
	Tonnes	0,3	13,8	187,4	361,2	656,0	0,0	0,0	1 218,7
Man.	Dépôts	1	6	4	0	0	0	0	11
	Tonnes	0,0	3,3	20,6	0,0	0,0	0,0	0,0	23,9
Sask.	Dépôts	2	81	19	1	0	0	0	103
	Tonnes	0,0	36,4	32,4	77,9	0,0	0,0	0,0	146,7
Alb.	Dépôts	0	5	1	0	0	0	0	6
	Tonnes	00,0	1,9	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	6,4
C.-B.	Dépôts	26	10	9	5	1	0	0	51
	Tonnes	0,6	4,5	38,3	165,5	213,4	0,0	0,0	422,3
Yukon	Dépôts	4	0	0	0	0	0	0	4
	Tonnes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
T.N.-O.	Dépôts	0	1	1	0	0	0	0	2
	Tonnes	0,0	0,2	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0
TOTAL	Dépôts	59	177	118	46	8	1	0	409
	Tonnes	1,3	84,9	472,4	1 191,7	1 579,6	2 204,0	0,0	5 533,9

TABLEAU 6 DÉPÔTS DE BPC (non fédéraux)

Province		<100 kg	100 kg - 1 tonne	1 - 10 tonnes	10 - 100 tonnes	100 - 1000 tonnes	1000 - 10,000 tonnes	>10,000 tonnes	Total des dépôts Total de tonnes
T.-N.	Dépôts	1	5	8	13	2	0	0	29
	Tonnes	0,0	1,7	37,3	436,3	243,5	0,0	0,0	718,8
Î.-P.-É.	Dépôts	3	3	3	0	1	0	0	10
	Tonnes	0,2	0,8	9,3	0,0	104,1	0,0	0,0	114,4
N.-É.	Dépôts	3	13	17	6	4	1	0	44
	Tonnes	0,1	5,1	64,1	91	712,3	3 792,6	0,0	4 665,2
N.-B.	Dépôts	3	9	11	8	3	0	0	34
	Tonnes	0,1	5,2	42,6	252	655,4	0,0	0,0	955,3
Qué.	Dépôts	108	125	122	64	5	0	0	424
	Tonnes	4,5	49,6	514,4	1 857,7	2 266,5	0,0	0,0	4 692,9
Ont.	Dépôts	94	570	539	218	34	4	1	1 460
	Tonnes	2,6	249,2	1 847,1	6 530,8	8 569,9	26 042,4	64 000,0	107 242
Man.	Dépôts	6	50	26	7	2	0	0	91
	Tonnes	0,2	18,1	96,6	232,1	473,2	0,0	0,0	820,2
Sask.	Dépôts	13	33	10	12	1	0	0	69
	Tonnes	0,5	12,7	30,0	463,0	117,4	0,0	0,0	623,6
Alb.	Dépôts	1	4	2	5	1	0	0	13
	Tonnes	0,1	1,3	4,7	200,0	864,1	0,0	0,0	1 070,2
C.-B.	Dépôts	128	89	35	1	2	3	0	255
	Tonnes	3,0	63,0	326,5	1 027,7	1 223,5	9 604,8	0,0	12 248,5
Yukon	Dépôts	9	4	1	0	0	0	0	14
	Tonnes	0,2	1,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4
T.N.-O.	Dépôts	0	1	3	1	0	0	0	5
	Tonnes	0,0	0,5	16,6	17,2	0,0	0,0	0,0	34,3
	Dépôts	359	906	777	335	55	5	1	2 448
	Tonnes	11,5	408,4	2 991,4	11 107,8	15 229,9	39 439,8	64 000	133 188,8

TABLEAU 7 SOMMAIRE DES DONNÉES D'INVENTAIRE SUR LES BPC (1984 à 1995)

PRODUIT	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Askarels utilisés (masse nette, tonnes)	17 400	17 790	18 820	18 570	S.O.	S.O.	14 450	13 256	12 488	11 505	12 245	10 781
HMC utilisées (masse nette, tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2 043	2 160	2 233	1775
Déchets totaux contenant des BPC (masse brute, tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	130 240	141 930	143 284	127 025	133 680	141,452
Déchets contenant des askarels (masse brute, tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	11 461	14 543	15 665	15 247	14 710	17 294
Déchets contenant des askarels (masse nette déchets, tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	5 410	5 669	6 078	6 266	6 077	8 704
Déchets d'HMC (masse nette, tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	5 110	4 511	4 362	3 787	3 496	3423
Autres déchets contenant des BPC (masse brute, tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	113 640	122 876	123 258	107 991	115 300	120 735

Dépôts de déchets	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3 089	3 106	3 130	3 216	3278	2 857
Destruction (tonnes)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8 119	10 512	13 809	20822	17 632	7 507	6 698	2 939

ANNEXE A ..... PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES PROVINCES OU DES TERRITOIRES-
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC

T. Matthews
Biologiste de l'environnement
Min. de l'Environnement et des Relations de travail
Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador
C.P. 8700
St-John's
(T.-N.) A1B 4J6
(709) 729-2833

G. Roche
Coordonnateur, Bureaux régionaux
Division des Bureaux régionaux
Min. de l'Environnement de la N.-É.
C.P. 2107
Halifax (N.-É.)B3J 3B7
(902) 424-2532

S. Godin (Mme)
Bureau des matières dangereuses
Dir. de la protection de l'environnement
Min. des Affaires municipales et de l'Environnement
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
(506) 457-4848

Marc Pedneault
Chef de service
Service des matières dangereuses
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Édifice Marie-Guyart, 9e étage (Boîte 71)
675 boul. René-Lévesque est
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3950, poste 4963

Steven Radcliffe
Direction de la gestion des déchets
Min. de l'Environnement et de l'Énergie
Gouv. de l'Ontario
40 av. St. Clair ouest, 5e étage
Toronto (Ontario) M4V 1M5
(416) 314-7978

R. Pelser
Agent de l'environnement
Matières dangereuses
Min. de l'Environnement
123 rue Main, pièce 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5
(204) 945-7086

D. Nargang
Directeur, division des normes
Min. de l'Environnement et de la Gestion des ressources
3211 rue Albert
Regina (Saskatchewan) S4S 5W6
(306) 787-6137

J. Nagendran
Directeur
Direction des déchets industriels et des eaux usées
Environnement Alberta
4e étage, Oxbridge Place
9820-106e rue
Edmonton (Alberta) T5K 2J6
(403) 427 7617

H.J. Voght
Directeur
Services techniques et déchets spéciaux
Min. de l'Environnement, des terres et des Parcs
Pièce 1106
1175 rue Douglas
Victoria (C.-B.) V8V 1X4
(604) 387-9953

Nota : Pour des renseignements sur les inventaires de déchets contenant des BPC sur l'Î.-P.-É., au Yukon et dans les T.-N.-O., s'adresser au Bureau régional d'environnement Canada de la province ou du territoire en question.

ANNEXE B PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC

Terre-Neuve
C. Howse
C.P. 5037
St-John's (T.-N.) A1C 5V3
(709) 772-2065

N.-É., N.-B., Î.-P.-É.
B. Moores
5e étage, Queen Square
45 Alderney Drive
Halifax (N.-É.) B2Y 2N6
(902) 426-2004

Québec
Marie-Hélène Jalbert (Mme)
105 rue McGill, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E7
(514) 283-7220

Ontario
B. Krauel
4905 Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
(416) 739-4405

Manitoba
S. Kurbis (Mme)
123 rue Main, pièce 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
(204) 983-1906

Saskatchewan
R. Slatnik
2365 rue Albert, 3e étage
Regina (Sask.) S4P 3R4
(306) 780-6465

Alberta
D. Cymbaluk (Mme)
Twin Atria No 2, 2e étage
4999-98e avenue
Edmonton (Alberta) T6B 2X3
(403) 951-8748

Colombie-Britannique
E. Mendoza
224 West Esplanade
Vancouver-Nord (C.-B.) V7M 3H7
(604) 666-2724

T.N.-O.
M. Bourque
C.P. 2970
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R2
(867) 669-4729

Yukon
S. Arrell
91782 Alaska Highway
Whitehorse (Yukon) Y1A 5L7
(867) 667-3470